



Un musée d'histoire de France aux Invalides?

publié le 21/01/2009

Descriptif :

Le rapport Lemoine.

Sommaire :

- 1. les raisons qui justifient la création d'un musée d'histoire de France
- 2. « Une ambition démocratique : décrire, voir, faire voir et comprendre l'histoire »,
- 3. « Un grand projet : la création d'une « maison de l'histoire de France aux Invalides » »,
- 4. « Premières orientations pour un projet scientifique et culturel innovant »
- 5. La maison de l'histoire de France

Ce rapport présente les premières orientations qui pourraient être

retenues pour répondre aux objectifs définis par la lettre de mission des ministres de la Défense et de la Culture et de la Communication en date du 20 novembre 2007, à savoir « proposer des solutions concrètes en vue de la réalisation du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France, souhaité par le Président de la République ».

Conformément aux termes de cette lettre, le travail effectué a pris en compte les institutions et les collections existantes, la possibilité de faire des Invalides la clé de voûte de ce projet présidentiel, et la nécessité d'associer le plus largement possible au projet les musées d'histoire et des conflits contemporains qui existent en région.



Articulé en cinq chapitres, ce rapport présente :

● 1. les raisons qui justifient la création d'un musée d'histoire de France

Il démontre son utilité. Il expose ensuite les principales missions qui seront les siennes et fait état de propositions, en termes scientifiques, fonctionnels et juridiques, qui pourront lui donner corps. Le premier chapitre, intitulé « Clio, la muse préférée des Français est malade ; la France souffre de son histoire, donc de son identité », revient sur le constat et les conséquences du blocage induit par certains aspects des politiques et des lois mémorielles. Il fait état de la nécessité de redonner à la déontologie des chercheurs, des historiens, des conservateurs et des enseignants, le primat sur une « mémorialisation » de l'histoire en mettant en exergue leur méthodologie de travail ou leur pédagogie.

Pour ce faire, l'action publique devra porter une attention encore plus soutenue aux lieux qui permettent d'appréhender l'histoire de France dans son acception la plus large, la plus « grand public » aussi : les musées d'histoire. Alors qu'ils sont près de huit cents en France, leur visibilité est bien moindre que celle des musées de beaux-arts faute d'une tête de réseau clairement identifiable.

La création d'une telle tête de réseau permettra, en outre, de présenter une trame générale de l'histoire de France, en la confrontant à celles d'autres aires géographiques et politiques, sans quoi elle ne peut se comprendre.

● 2. « Une ambition démocratique : décrire, voir, faire voir et comprendre l'histoire »,

Le rapport rappelle les fondements essentiels de toute démarche historique :

- maîtriser un socle de connaissances et de faits, faute de quoi, selon Hannah Arendt, « la liberté d'opinion n'est qu'une farce » ;
- promouvoir l'esprit civique, l'esprit critique et le débat, afin de combattre toute idée d'une « vérité révélée » ;
- reconnaître, à la suite de Bayle, que « le pour et le contre se trouvent en chaque Nation ».



Pour passer de l'histoire « officielle » à l'histoire critique, le citoyen, comme l'historien, doit être exercé à la méthode critique, d'où l'intérêt de donner au débat historique une large audience. L'espace public doit permettre l'expression des opinions, des débats, des interprétations, que suscite l'histoire de France.

● 3. « Un grand projet : la création d'une « maison de l'histoire de France aux Invalides » »,

Ce chapitre montre que le Centre, qui ne sera pas une création ex nihilo, bénéficiera d'atouts majeurs en prenant corps aux Invalides. En effet :

► les Invalides sont un monument historique et « plein d'Histoire » qui abrite quatre musées (musée des Plans-reliefs, musée de l'Armée, musée d'histoire contemporaine, musée de l'Ordre de la Libération) ;

La maison de l'histoire de France - les riches collections qui y sont conservées couvrent un immense champ temporel et disciplinaire ;

- s'y trouvent encore plusieurs milliers de mètres carrés non aménagés sur les quelque 78.000 de superficie utile totale ;
- les Invalides ont déjà bénéficié d'investissements importants consentis par l'Etat pour la restauration du monument et pour le redéploiement de certains espaces muséographiques ;
- situés au coeur de Paris, plus vaste monument historique de la capitale, ils ne jouissent pas de la notoriété et de la visibilité qu'ils méritent.

● 4. « Premières orientations pour un projet scientifique et culturel innovant »

dessine les quatre axes majeurs du projet :

- Densifier l'offre culturelle et patrimoniale des Invalides autour du concept d'histoire de « l'Etat-Nation ». Ce concept, particulièrement pertinent pour la France, est en parfaite cohérence avec l'essence même des Invalides et des collections qui y sont rassemblées et qui sont, à bien des égards, des manifestations monumentales de l'Etat-Nation. Il ne s'agit pas, bien entendu, de rechercher à refonder la légitimité de cette forme politique, clé de voûte de ce que Pierre Nora a désigné comme étant le « moment français », mais de la considérer comme un objet d'étude historique.

La densification de l'offre culturelle passera par :

- l'achèvement des programmes de restauration en cours ;
 - la reprise du déploiement de certaines collections dont les plans-reliefs ;
 - le renforcement de l'identité et des politiques culturelles des établissements ainsi réunis dans une stratégie d'ensemble ;
 - la création d'un espace évoquant ce qu'est avant tout l'histoire : un rapport au temps ; une fresque présentée sous la forme d'une « galerie du temps », présentera ainsi les grandes séquences de l'histoire de France.
- Favoriser la « culture matérielle » des traces de l'histoire pour la rendre plus concrète et attractive. Les collections conservées aux Invalides sont d'une variété typologique à nulle autre comparable. Ces richesses permettent d'espérer des mises en perspective multiples, contradictoires, ouvertes à la critique, à la comparaison et propres à captiver l'intérêt de publics divers. Les archives sonores de l'Institut du même nom permettront d'y introduire les matériaux du siècle passé et du temps présent, et les fonds du musée d'histoire contemporaine de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) donneront une

ouverture sur le monde propre à nourrir une indispensable histoire comparée.

- Développer le concept de « recherche appliquée » pour montrer l'utilité sociale des sciences-humaines et de l'histoire.

● 5. La maison de l'histoire de France

► Les Invalides doivent devenir un lieu vivant pour l'histoire, ouvert à ceux qui s'y intéressent, comme à ceux qui la pratiquent.

- L'idée centrale sera de montrer l'utilité sociale de la recherche dans les sciences humaines et notamment en histoire. Ainsi, la programmation d'expositions temporaires et de manifestations publiques sera en prise directe avec la recherche fondamentale, qui se trouvera à même de rendre compte au grand public de son travail et de ses découvertes.

En s'appuyant sur les dispositions de la loi cadre pour la recherche de 2006, un « réseau thématique de recherche avancée » pourra être créé et financé selon les pratiques des fondations de droit privé.

- Une action décentralisée grâce à des réseaux nationaux.

Le Centre ne devra pas se borner à être un établissement parisien « de plus » : il devra jouer un rôle de soutien et d'animation de réseaux nationaux dont les membres, faute d'atteindre une certaine taille critique, peinent à faire connaître la portée et l'intérêt de leurs travaux.

- Il devra notamment contribuer à la vivification d'un terreau riche en France, celui des musées d'histoire, en permettant de les insérer dans d'autres dynamiques, celles des villes d'art et d'histoire par exemple.
- La création d'espaces d'exposition temporaire devra également permettre aux Invalides d'accueillir des expositions d'histoire montées en région ou à l'étranger, ce qui n'est actuellement pas possible à Paris, à rebours de ce qui se fait dans d'autres capitales européennes.
- Enfin, le Centre pourra constituer le 16e grand département du conseil scientifique des musées nationaux, ce qui permettra aux collections des musées d'histoire d'être représentées, pour la première fois, au sein de cette instance.

Document joint

 [Lire le rapport Lemoine - avril 2008](#) (PDF de 2.2 Mo)

Pour la création d'un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France